

Age et permis de conduire

Gamme	Catégorie	Age minimum	Ancienneté du permis de conduire
Véhicules de tourisme	A/A+/B	21 ans	2 ans
	D/E/F/G/I/M/O*/S	25 ans	3 ans
	C/N/H/L	30 ans	5 ans

Préautorisation bancaire

Une préautorisation bancaire vous sera demandée au retrait du véhicule. Le titulaire de la carte bancaire devra être obligatoirement présent à la signature du contrat. S'il n'est pas le conducteur du véhicule, il devra présenter une pièce d'identité qui sera enregistrée sur le contrat de location qu'il signera conjointement avec le conducteur. Les cartes AMEX, VISA ELECTRON ainsi que les chèques et les dépôts en espèces ne sont pas acceptés à titre de caution. Si le dépôt de garantie ne peut être honoré à la prise du véhicule, le véhicule ne vous sera pas délivré, et aucun remboursement ne sera effectué en cas de réservation avec paiement en ligne.

Le tarif de location

Le tarif de base est composé d'un forfait journalier et/ou kilométrique calculé selon les tarifs en vigueur.

Il comprend :

- L'assurance responsabilité civile aux tiers
- Assurance dommages et vol du véhicule avec une franchise incompressible
- L'assistance technique au véhicule 24h/24 (dépannage, remorquage et/ou fourniture d'un véhicule de remplacement) en cas d'immobilisation suite à une panne, un accident ou un incendie. Cette assistance n'est pas incluse en cas d'immobilisation consécutive à la perte des clés du véhicule, la fermeture du véhicule avec les clés à l'intérieur, la batterie déchargée, l'erreur de carburant, et/ou la crevaison des pneumatiques.

Il n'inclut pas :

- Le carburant
- La franchise incompressible en cas d'accident en tors ou sans tiers identifié
- La franchise incompressible en cas de vol (attention : la non restitution des clés du véhicule suite au vol de ce dernier entrainera la facturation de la valeur vénale de celui-ci)
- La détérioration de pneu, de jantes et les crevaisons
- Les dégâts bas de caisse, sous caisse et toit
- Le bris de glace (vitres latérales, pare-brise, lunette arrière, miroirs de rétroviseurs, optiques)
- La perte des clés
- Les frais de remorquage en cas d'accident responsable
- Les kilomètres parcourus au-delà de votre forfait le cas échéant

Conditions d'annulation

Sans prépaiement (paiement en agence)	Aucun remboursement ne sera fait ni avoir	
Avec prépaiement (paiement en ligne) et assurance annulation souscrite	Annulation au moins 24h avant le départ	Remboursement de 100% du montant total prépayé en ligne moins les frais d'assurance annulation de 25 euros
	Annulation + de 30 jours avant le départ	Remboursement de 100% du montant total moins les frais de 40 euros
Avec prépaiement (paiement en ligne) et sans assurance annulation souscrite	Annulation de 30 à 16 jours avant le départ	Remboursement de 70% du montant total moins les frais de 40 euros
	Annulation de 15 à 7 jours avant le départ	Remboursement de 40% du montant total moins les frais de 40 euros
	Annulation moins de 7 jours avant la prise du véhicule	Aucun remboursement ne sera effectué

Aucun remboursement ne sera effectué par Payless ni sur la location, ni sur les suppléments si ceux-ci ne sont pas intégralement utilisés

- Les compléments de protection optionnels
- Les suppléments et options indiqués ci-après, tels que les frais d'abandon

Tout ce qui n'est pas expressément inclus dans le tarif de location fait l'objet d'une facturation distincte, notamment :

- Les couts liés aux dommages causés au véhicule et aux équipements supplémentaires ainsi que les couts liés aux interventions devant être réalisés sur le véhicule
- La perte ou le vol de véhicule, des clés du véhicule, des papiers du véhicule et/ou des équipements supplémentaires

Le tarif de location est calculé par tranches de 24 heures. Payless Guyane tolère un retard de 59 mn au retour du véhicule. Passé ce délai, Payless vous facture une journée supplémentaire de location ainsi que les frais correspondants aux options choisies, pour chaque journée entamée de retard, sauf dans le cas où vous ne disposez plus du véhicule pour une raison indépendante de votre fait.

Suppléments

- Frais caution Swikly : 30€
- Supplément arrivée tardive (après la fermeture de l'agence) : 40€
- Supplément jeune conducteur (moins que l'âge requis) : 12€ par jour de location + Caution multipliée par 2
- Frais de recouvrement : 80€
- Traitement administratif des procès-verbaux : 40€ par PV
- Traitement administratif des dommages : 50€ par sinistre (même si SLI souscrite)
- Frais de majoration sur le montant global pour tout encaissement sur caution Swikly : 8%
- Frais de carburant : prix à la pompe + 25€
- Frais de non restitution de véhicule : 50€ / jour
- Nettoyage approfondi du véhicule :
 - Saleté légère (tâches non incrustées, présence de résidus, etc.) : 35 €
 - Saleté importante (tâches non incrustées, présence de résidus, etc.) : 80€
 - Saleté excessive (taches incrustées, nombreux résidus, déchets, etc.) : 120€
 - Odeur forte (fumée de cigarette, autre) : 200 €
- Non restitution du kit de sécurité (gilet + triangle) : 35€ + frais administratif de 50€

Options

- Location de GPS : 7€/jour (max 10 jours facturés)
- Livraison reprise du véhicule : 20€ à 100 € par trajet
- Conducteur additionnel : 5€ / jour (max 10 jours facturés)
- Siège bébé : 7€ par jour (max 7 jours facturés)
- Réhausseur : 5€ par jour (max 7 jours facturés)
- Aller simple (« One Way ») ou frais d'abandon : 100 € pour les VP

Attention : les V.U. et minibus de catégorie M sont majorés de 50€ (sauf UA)

Assurance et compléments de protection

Assurance responsabilité civile aux tiers inclus

En louant un véhicule, les occupants du véhicule (conducteurs et passager) bénéficient systématiquement de l'assurance « responsabilité civile aux tiers ». L'assurance « responsabilité civile aux tiers » garantit les conséquences financières des dommages corporels ou matériels que le conducteur et les passagers du véhicule peuvent causer au tiers. Elle couvre également les dommages subis par les passagers du véhicule.

Elle ne garantit pas :

- Les dommages causés au véhicule. (voir article « Tarif de location »)
- Les dommages causés aux marchandises, objets et animaux transportés dans le véhicule

Compléments de protection – En option

Les conditions applicables aux compléments de protection sont mentionnées dans les conditions générales de location Payless disponibles au verso du contrat de location, mais également en agence et sur www.payless-guyane.com. En cas de non-respect des dites conditions générales de location Payless, les compléments de protection éventuellement souscrits sont inapplicables.

Les compléments de protection sont destinés à réduire la franchise de la manière décrite ci-dessous :

Montants TTC des compléments de protection par jour et montants des franchises

Véhicules de tourisme				Franchise RFM*		En cas de sinistre et vol		Super Cover (1)		Bris de glace (2)
Catégorie*	Type de voiture (exemple)	Km Sup.	Caution CB	Collision	Vol	Rachat partiel de franchise	Franchise FNRAV*	Rachat Total de franchise	Franchise SLI	WTC
A	Economique (Kia Picanto...)	0,28 €	900 €	1 250 €	2 500 €	6 €	600 €	12 €	0 €	4 €
B	Citadine (Hyundai I20...)	0,32 €	900 €	1 500 €	3 000 €	7 €	750 €	14 €	0 €	4 €

*autres catégories voir annexe en 3^{ème} page

Conditions et exclusions des compléments de protection

Les conditions et exclusions des compléments de protection sont indiquées ci-après. Ces protections s'appliquent exclusivement pendant la durée indiquée sur le Contrat de Location et sous réserve de respecter les Conditions de location. En souscrivant aux compléments de protection, vous réduisez le montant de la Responsabilité Financière Maximale (« franchise RFM ») applicable en cas de dommage(s) causé(s) au Véhicule ou en cas de vol du Véhicule. Dans tous les cas, en cas de vol ou de dommage causé au Véhicule, Payless vous facture une indemnité forfaitaire de 50 € pour le coût de traitement administratif supporté par Payless, et ce quel que soit le type de complément de protection (« rachat partiel ou totale de franchise ou bris de glace ») souscrit. À défaut de souscrire à ces compléments de protection, vous êtes responsable des dommages qui vous sont imputables dans la limite de la Franchise RFM sans complément souscrit.

Risque	Paiement des dégâts matériels causés au Véhicule ou de vol limité à un montant maximum
Couverture proposé	Rachat partiel de franchise en cas d'accident et vol causé au Véhicule : FNRAV
Protection	En souscrivant à la Franchise Non Rachetable Accident et Vol (« franchise FNRAV »), vous réduisez le montant de la Responsabilité Financière Maximale (« franchise RFM») applicable en cas de dommage causé au Véhicule. Pour autant, vous restez redevable des dommages dans la limite de la « franchise FNRAV ». Payless vous restitue le montant facturé si la responsabilité d'un tiers identifié assuré est clairement établie.
Conditions	En cas d'accident ou sinistre, vous devez rédiger un constat amiable d'accident (et le faire signer par le tiers assuré, le cas échéant) et le remettre à l'agence Payless de retour dans les 2 jours ouvrés de la constatation du dommage. En cas de vol du Véhicule, vous devez déposer plainte auprès des autorités compétentes, et remettre à l'agence Payless la plus proche, dans les 48 heures de la découverte du vol, le récépissé de dépôt de plainte, les clés et le dispositif d'alarme du Véhicule. Si les clés du Véhicule sont volées, vous devez l'indiquer lors du dépôt de plainte.
Exclusions	Les dommages « bris de glace » et « pneumatiques » (y compris en cas de crevaison) ne sont pas couverts par la FNRAV. Les dommages subis sur le bas de caisse, sous caisse et toit du Véhicule liés à une mauvaise appréciation du gabarit du Véhicule ne sont pas couverts.

Risque	Paiement des dégâts causés au véhicule en cas d'accident ou de vol
Couverture proposé	Rachat total de franchise en cas de vol du Véhicule ou d'accident causé au Véhicule, à l'exception des bris de glace et pneumatiques : SLI
Protection	La Super Cover vous permet de ne pas payer de franchise en cas d'accident, sinistre ou de vol du véhicule, pour une location en totale sérénité. Pour les Véhicules utilitaires, vous restez toutefois redevable d'un montant forfaitaire (« franchise incompressible ») en cas de dommage subi par le véhicule.
Conditions	La Super Cover ne peut être souscrite que par des locataires âgés de plus de 25 ans, et qu'une caution par CB égale au montant de la « franchise FNRAV » est faite.
Exclusions	Les dommages « bris de glace » et « pneumatiques » (y compris en cas de crevaison) ne sont pas couverts par la Super Cover. Les dommages subis sur le bas de caisse, sous caisse et toit du Véhicule liés à une mauvaise appréciation du gabarit du Véhicule ne sont pas couverts.

Risque	Paiement du montant du bris de glace du véhicule
Couverture proposé	Rachat total de franchise en cas de dommages causés aux vitres du véhicule : WTC
Protection	Le Bris de Glace couvre avec une franchise à 0 € les dommages causés aux vitres latérales, pare-brise, lunette arrière, et optiques du véhicule.
Conditions	Il est possible de souscrire à ce complément de protection au départ de votre location sans avoir souscrit à la FNRAV ou Super Cover.
Exclusions	Le Bris de Glace ne réduit pas votre responsabilité financière concernant les autres dommages causés au Véhicule (notamment au toit panoramique et aux miroirs des rétroviseurs) ou le vol du Véhicule lui-même, dont vous restez responsable en tout état de cause. Le Bris de Glace n'est pas disponible pour les véhicules utilitaires.

Aucun complément de protection ne couvre les frais suite à une assistance technique en cas d'immobilisation consécutive à la perte des clés du Véhicule, à la fermeture du Véhicule avec les clés à l'intérieur, à la batterie déchargée, à l'erreur de carburant, et/ou à la crevaison des pneumatiques. Ces frais restent à la charge du conducteur. En cas de non-respect des Conditions de location, les compléments de protection éventuellement souscrits sont inapplicables. Dans ce cas, vous êtes responsable de l'intégralité des dommages qui vous sont imputables (notamment ceux subis par le Véhicule dans la limite de la valeur vénale du Véhicule augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation).

***ANNEXE : Montants TTC des compléments de protection par jour et montants des franchises**

Véhicules de tourisme				Franchise RFM*		En cas de sinistre et vol		Super Cover (1)		Bris de glace ²
Catégorie	Type de voiture (exemple)	Km Sup.	Caution CB	Collision	Vol	Rachat Partiel fr.	Franchise FNRAV*	Rachat Total fr.	Franchise SLI	WTC
A	Economique (Kia Picanto...)	0,28 €	900 €	1 250 €	2 500 €	6 €	600 €	12 €	0 €	4 €
A+	Electrique (Renault Zoé)	0,28 €	1 200 €	1 800 €	3 600 €	10 €	900 €	NA	NA	NA
B	Citadine (Hyundai I20...)	0,32 €	900 €	1 500 €	3 000 €	7 €	750 €	14 €	0 €	4 €
C	Compact Electrique (Renault Mégane)	0,36 €	2 500 €	3 500 €	7 000 €	20 €	1 750 €	NA	NA	NA
D	Citadine Auto (KIA Rio...)	0,32 €	1 200 €	1 800 €	3 600 €	8 €	900 €	15 €	0 €	4 €
E	Familiale 7 places (VW Caddy...)	0,36 €	1 500 €	2 500 €	5 000 €	9 €	1 250 €	18 €	0 €	4 €
F	Compacte (Renault Kangoo...)	0,36 €	1 500 €	2 500 €	5 000 €	8 €	1 250 €	15 €	0 €	4 €
G	Compacte SUV (Seat Arona...)	0,36 €	1 500 €	2 500 €	5 000 €	8 €	1 250 €	15 €	0 €	4 €
H	Luxe (DS7...)	0,42 €	2 500 €	3 500 €	7 000 €	15 €	1 750 €	NA	NA	NA
I	Compacte Auto (Renault Captur)	0,36 €	1 500 €	2 500 €	5 000 €	8 €	1 250 €	15 €	0 €	4 €
L	Prestige (Mercedes GLC 220d...)	0,42 €	4 000 €	5 000 €	10 000 €	25 €	2 500 €	NA	NA	NA
M	Minibus 9 places (Citroën Jumpy...)	0,42 €	2 000 €	3 500 €	7 000 €	20 €	1 750 €	NA	NA	NA
N	Elite SUV (Seat Ateca...)	0,42 €	2 000 €	3 500 €	7 000 €	13 €	1 750 €	NA	NA	NA
O	Sans permis (Microcar...)	0,28 €	1 500 €	2 500 €	5 000 €	8 €	1 250 €	NA	NA	NA
S	SUV Hybride (Kia Niro...)	0,36 €	1 500 €	2 500 €	5 000 €	8 €	1 250 €	15 €	0 €	4 €